

# GRÈVE NATIONALE DES IADE

**2015 : LES RAISONS DE LA COLÈRE**

Depuis 5 ans, le constat est amer suite au mouvement IADE de 2010 :

- Dégradation constante des conditions de travail
- Horaires intenable, repos sous pression des rappels incessants, vacances morcelées, travail dissimulé
- Blocage de la valeur du point pour les IADE de la fonction publique et perte de pouvoir d'achat
- Absence totale de revalorisation pour les IADE du privé

**Si la profession (qui nécessite 5 années d'études sur un cursus de 7 ans depuis plus de 40 ans) est enfin reconnue au grade master, l'obtention de la grille salariale en rapport n'est toujours pas au rendez-vous :**

- Le corps des IADE a été dissout dans un nouveau corps d'infirmiers spécialisés dont les bornages indiciaires ne sont en rien conformes à ceux d'une profession graduée master avec un tel niveau de responsabilité.
- La profession a été scindée en deux : ceux dont la pénibilité de l'exercice est reconnue et ceux dont elle ne l'est pas.



De même, les apports spécifiques et exclusifs des IADE au système de santé qui sont porteurs de sécurité pour les patients et d'économie pour tous, sont niés ou contournés pour des raisons financières de court terme :

- Évincements progressifs des IADE d'un nombre croissant de SMUR. IADE qui sont pourtant les seuls professionnels infirmiers de l'urgence pré-hospitalière reconnus par un diplôme d'état et dont la présence au sein des équipes SMUR est considérée comme prioritaire par le Code de la santé publique
- Exclusion dogmatique des IADE des futurs professionnels de pratiques avancées
- Positionnement inadapté des IADE dans le futur organigramme des professions de santé malgré un exercice de pointe depuis plus de 60 ans et exclusif depuis plus de 20 ans.

## Les revendications spécifiques sont :

- ☞ L'obtention d'une grille salariale linéaire pour tous les IADE en exercice reconnaissant financièrement la spécificité de la profession, le niveau d'études et les responsabilités
- ☞ La reconnaissance de la pénibilité pour tous
- ☞ Le respect du code de la santé publique et de l'article **R.4311-12 du Décret 2004-802 du 29 juillet 2004**. La consolidation du rôle spécifique exclusif des IADE dans les SMUR et le domaine de l'anesthésie réanimation
- ☞ L'ouverture immédiate de concertations et négociations sur les perspectives et l'évolution de la profession au sein du système de soins avec l'obtention d'un calendrier prévisionnel
- ☞ L'ouverture de négociations sur les salaires des IADE du privé avec les partenaires concernés



**LES IADE DOIVENT  
MAINTENANT  
S'UNIR ET SE  
FAIRE ENTENDRE**

**Le 21 mai**

- ☞ **Aucun IADE n'est présent dans son service avant 10h00 au plus tôt**
- ☞ **Les IADE se rassemblent devant leur établissement, leur ARS ou devant le ministère**
- ☞ **Les assignés affirment leur soutien au mouvement**
- ☞ **Les IADE s'organisent, communiquent, interpellent les tutelles et la presse**